



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA
DE COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 26 Octobre 2022

**DELIBERATION N° 2022-10-04BIS
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION
2022-10-04**

Révision n°2 du PLU de Cruseilles

Le vingt-six octobre deux mille vingt-deux, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes. Frédérique LARDET, Virginie SERAIN, MM. Jean-François GIMBERT, Éric BARITHEL, Christian ANSELME, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, André SAINT MARCEL, Antoine GRANGE.

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mmes Cécile BOLY, Claire RIGAL, MM. Dominique DUBONNET, Ludovic BOURGEOUX.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Sylvie LE ROUX, MM. Pierre AGERON et Michel PASSETEMPS.

Procurations : Mme CECCON donne procuration à Mr Pierre AGERON.

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Karine FALCONNAT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mr Philippe CHAPPET.

Procurations : Mr Marc PAGET donne procuration à Mr Philippe CHAPPET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Mmes Charlotte BOETTNER et Julie MONTCOUQUIOL, MM. Cédric DECHOSAL et Xavier BRAND.

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : Mme Isabelle VENDRASCO, MM. Joël MUGNIER, Jean Pierre LACOMBE, Jean François PERISSOUD.

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Patricia MIEGE-PETELAT.

Était également présente à la séance, avec voix non délibérative :

- Mr Jean-Pierre FAVRE.

Avis sur la révision n°2 du PLU de Cruseilles

Les évolutions envisagées dans le cadre de la révision n°2 du PLU de Cruseilles s'inscrivent globalement en compatibilité avec le SCoT. Des remarques et réserves peuvent cependant être formulées.

Il est constaté que le projet de révision du PLU de Cruseilles cherche à mieux maîtriser l'urbanisation et la croissance de la population. En effet, la consommation foncière prévue est conforme aux objectifs du SCoT (tant en matière de nouveaux logements qu'en matière d'activité économique), le projet de PLU priorise l'urbanisation du centre-bourg et le renouvellement urbain (OAP n°3 de la Route de l'Usine notamment) via des OAP. Les objectifs du SCoT en matière de densité de logements sont également bien respectés, et les efforts de la commune en ce sens sont à saluer. De même, la volonté de construire de nouveaux équipements est louable, au vu de la très forte croissance démographique observée ces dernières années.

En revanche, le projet de révision du PLU aurait pu donner plus de détails sur la part de surface de plancher occupée par les logements sociaux dans les nouvelles constructions, comme le demande le SCoT, plutôt que de se contenter de donner la part de logements sociaux prévus. Des précisions sur ce point seraient donc appréciables. De même, malgré un ralentissement de la croissance démographique prévu, la commune de Cruseilles aura atteint en 2032 les 7100 habitants, grâce à la construction d'au moins 1300 logements entre 2014 et 2032. Or, le DOO du SCoT n'allouait à Cruseilles qu'une enveloppe de 642 logements entre 2014 et 2034 : à horizon PLU, Cruseilles aura donc consommé 202% du potentiel de nouveaux logements alloué par le SCoT ! La démarche entreprise par la commune de réduire la croissance démographique est vertueuse, mais il aurait été préférable d'être encore plus ambitieux.

Les autres prescriptions du SCoT sont en revanche bien respectées, tant en matière de trame écologique et paysagère et de protection des espaces agricoles, qu'en matière de développement économique et commercial, et n'appellent pas d'observations particulières de la part du SCoT.

Il est ainsi proposé de rendre un avis favorable sur le projet de révision n°2 du PLU de la commune de Cruseilles.

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Abstention : 00

Aucune observation n'étant soulevée, l'avis est approuvé.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 26 octobre 2022.

de la réception en Préfecture le
et de la publication du
Le Président,

Antoine de MENTHON



Le Président


Antoine de MENTHON